

MAIRIE DE SAINT JULIEN AUX BOIS

1, place du souvenir
19220 SAINT JULIEN AUX BOIS

Tél. : 05.55.28.25.49 Fax : 05.55.28.31.97

St-julien.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2021

Date de la convocation : le 21 mai 2021

NOMBRE : conseillers en exercice : 11 ; présents 11; représentés 0 ; votants :11

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 28 mai à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Julien aux Bois, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine LAVERGNE	M. Jean-Yves ALIX	M. Gaëtan JALADIS
Mme Annick DUCATEL	Mme Isabelle DAFONSECA	M. Didier MASQUELIER
M. Emmanuel COMBES	M. Victor FOURTET	Mme Sophie MOREAU
Mme Maryline DELBOS	M. Pierre GIRE	

SECRETAIRE DE SEANCE : Annick DUCATEL Début de séance : 20h45

Forêt : Délibération sur la vente de bois selon le tableau donné par le représentant de l'ONF.

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Communale St Julien aux Bois	2.A	0.75	E2	VENTE
Communale St Julien aux Bois	3.A	2.50	E2	VENTE
Communale St Julien aux Bois	7.U	0.49	E1	VENTE
Communale St Julien aux Bois	8.U	0.49	E2	VENTE
Communale St Julien aux Bois	12.A	2.00	E2	VENTE
Communale St Julien aux Bois	30.U	2.75	E2	VENTE
Communale St Julien aux Bois	28.U	15.50	E3	VENTE
Communale St Julien aux Bois	40.A	14.00	E4	VENTE
Communale St Julien aux Bois	48.A	4.10	E4	VENTE
Communale St Julien aux Bois	5.B	1.00	E2	VENTE
Communale St Julien aux Bois	43.A	14.64	E1	VENTE
Communale St Julien aux Bois	45.B	1.25	E2	VENTE
Communale St Julien aux Bois	51.A	7.52	A3	VENTE

Cela rapportera moins pour la commune que l'année précédente, il n'y a que des coupes d'éclaircies et d'améliorations.

Sophie Moreau demande la différence entre coupe d'éclaircies et coupes d'amélioration.

L'explication est donnée par les 2 conseillers à la forêt (Alix et Masquelier)

Voté à l'unanimité

D. Masquelier pose le problème de la sortie des bois de la parcelle 51 A (Doulet) dont le chargement utilisera la route nouvellement refaite et interdite au plus de 3,5 T. E. Combe demande que cette manœuvre soit exécutée en bonne saison afin d'éviter la dégradation du revêtement. Les membres de la commission forêt prendront contact avec Mr Madelaine (ONF) pour caler un rendez-vous le 9 juin, jour de réception des travaux de cette route.

Affouage : D. Masquelier nous a livré un résumé des 24 pages concernant cette pratique ancestrale. Les conditions sont tellement drastiques que la commune ne peut y souscrire. Une information sera mise dans la prochaine gazette. Un débat commence quand D. Masquelier évoque une concordance entre cordes et m³. P. Gire conteste cette équivalence : 1 corde n'égale pas 5 stères mais 4 chez nous. JY. Alix dit que dans la Sarthe c'est 3.

On précise que le vocable m³ c'est pour le bois de menuiserie et le vocable stère pour le bois de chauffage.

Admission des non valeurs : il s'agit de délibérer sur le paiement à la trésorerie d'Argentat des retards d'administrés mauvais payeurs pour la cantine, cela n'évitera pas les poursuites.

2 pour la cantine dont 1 en surendettement

Lacroix Angélique pour 83,88

Chihab Abdeljaber pour 132,09

Voté à l'unanimité.

Gardiennage de l'église : Le montant de l'indemnité sera fixé plus tard mais le vote est fait sur le principe.

Voté à l'unanimité

Il sera demandé à Mme Bauvy d'ouvrir toutes les portes par beau temps

Aliénation des 2 chemins de BEIX : Le commissaire enquêteur ayant rendu ses 2 rapports le conseil municipal vote à l'unanimité pour Mme et Mr Blondeau le prix de 1017,14€

Pour Mme et Mr Fernand Fournet le prix de 917,14€

Achats de terrains :

Mr Bourbouze souhaite acheter les terrains communaux situés derrière et au-delà de ceux que la commune lui a déjà vendus. E. Combe dit qu'il n'évoque pas dans sa demande que l'agrandissement soit demandé pour embaucher du personnel, il faut lui demander des précisions.

Décision reportée

Mme et Mr Veyssière Michel et Delphine souhaite acheter la parcelle boisée, cadastrée D892, au lieu-dit « Puy Luciard » appartenant à la commune et accolée à leurs terrains en vue d'installer leur fils comme jeune agriculteur.

Décision reportée après notre visite sur place.

Aliénation de chemin rural à Laprade : demande de Mr Mouquet d'acheter le chemin rural bordé par ses 2 parcelles

Chemin rural qui n'est plus emprunté car débouchant dans le virage et dans le vide. Il souhaite construire sa résidence principale dont l'empreinte se situerait à cheval sur ce chemin rural. Il demande à pouvoir acheter ce terrain et paiera les frais inhérents à cette aliénation.

JY. Alix et D. Masquelier s'abstiennent Voté à la majorité

Village de Lagarde : demande de Mme et Mr SIRIEX d'acheter une bande de terrain située dans le coudert.

On se rendra sur place pour mieux appréhender la demande et la question sera posée de nouveau au prochain conseil municipal.

Bail d'amélioration pastorale : demande de G. Jaladis de louer environ de 3 ha pour augmenter sa surface d'exploitation

Voté à l'unanimité.

Affaires diverses

Assainissement : nous aurons les subventions de l'agence de l'eau et du département pour les travaux afin de réaliser les diagnostics de branchement de l'assainissement du bourg.

Le département pour 1150 € HT

L'agence de l'eau Adour Garonne pour 5750€ HT

Une portion du grillage qui entoure la station a été abîmé par un agriculteur de Saint Cirgues. La déclaration d'assurance faite, la réparation a été terminée ce jour par Mr Montguillon du bourg et la facture envoyée à l'assurance.

Etang de Labrousse

Mme le maire nous lit le courrier de la Préfecture faisant suite à celui des propriétaires demandant un co financement pour l'étude avant travaux, de mise en sureté de l'étang (courrier de la préfecture du 6 mai 2021)

JY. Alix est allé sur place avec l'interlocuteur du CPIE le 28 mai 2021

Conclusion : l'ouvrage a été refait sans attendre, d'autre part la commune n'a jamais posé de structure à cet endroit. Nous ne participerons pas financièrement à l'étude. Voté à l'unanimité

Les Oules basses : les acquéreurs demandent que le chemin rural du haut, disparu car incorporé dans les parcelles des vendeurs, fasse l'objet d'un bornage. Ayant appris qu'ils avaient fait un arrangement amiable avec les propriétaires des Oules hautes et que le devis d'un des géomètres sollicités s'élevait à plus de 1500€, nous estimons que ce bornage n'a pas lieu d'être et qu'il suffira de s'éloigner d'environ 2,50 mètres des piquets déjà installés pour avoir la délimitation de leurs parcelles.

Par contre, pour le chemin rural du bas il sera empierré après passage du girobroyeur Vers la VC entre les parcelles 1305 et 1306 : le devis du géomètre s'élève à 1189,20€. Pas de décision.

Une réunion sur place avec les propriétaires est nécessaire pour explication.

Remplacement de M.Pantène : l'arrêt maladie est prolongé d'un mois.

P. Gire propose de faire travailler D.Karmanou le Week End mais nous avons d'autres propositions comme O .Escure ou F. Argueyrolles. Madame le Maire va prendre contact avec les personnes susceptibles de faire ce remplacement .

Contrat DEKRA : JY. Alix propose de prendre un contrat sur 3 ans pour les vérifications périodiques des bâtiments communaux pour la somme de 450€ HT

Extincteurs SICLI : Il a été changé 12 extincteurs arrivés en fin de vie.

Pour qu'il y ait autant d'appareils à changer P. Gire demande qui a suivi le technicien?

il pense qu'il aurait fallu suivre le technicien car cela l'étonne. JY Alix répond qu'il était avec le technicien le temps de la prestation et que ceux qui ont été changés le méritaient.

SDIS : Madame le maire a reçu un courrier du directeur départemental des services d'incendie et de secours concernant les résultats du contrôle opérationnel des bornes incendie réalisé par ses services. IL note qu'il n'a pas pu entrer sur le site des fermes. P. Gire répond que le SDIS est au

courant et qu'il suffisait de faire sauter le cadenas. Un courrier sera fait en ce sens avec copie à P. Gire.

Attention : ce point de contrôle est crucial pour la défense incendie de cette partie du bourg.

AUBERGE : Les remplaçants des aubergistes actuels doivent signer le 21 juin et ouvrir le 1 juillet. Ils ont émis le souhait d'avoir un petit café/ bar en plus de l'auberge, souhait d'une majorité des habitants. Le conseil municipal prend connaissance favorablement, de leur projet.

A. Ducatel informe qu'elle a rendez – vous lundi après – midi avec une société d'Arpajon sur Cère pour voir sur place, la faisabilité de l'implantation en sachant que 2 autres prestataires ont décliné la proposition car trop éloignés pour les travaux.

P. Gire se prononce et s'interroge sur la pertinence de l'idée et du lieu, projet surement trop coûteux (mais nous n'en connaissons pas le prix) de plus tiendront – ils 25 ans comme les partants ?

Le plus important n'est- il pas qu'il y ait des repreneurs !

Le conseil municipal souhaite les rencontrer avant leur entrée dans les lieux afin de se présenter et qu'ils expliquent leur projet.

Panneaux : I. Da Fonseca demande que le panneau sens interdit en haut de la ruelle, sur la départementale soit rehaussé pour être bien visible à ceux qui auraient tendance à prendre le sens interdit pour aller plus vite (automobile ou 2 roues) .

demande faite pour le miroir au carrefour.

E. Combe répond que le tout sera installé dès que la convention pour le miroir sera signée.

Réunion du Conseil Municipal :

S. Moreau demande une réunion plus souvent tous les 15 jours par exemple

M. Lavergne répond que la loi prévoit 1 réunion de conseil par trimestre et que nous sommes à 1 réunion par mois voire tout les mois ½ et que cela n'est pas utile. De plus nous avons justement créé des commissions pour parler des problèmes de la commune (voirie, bâtiments...)

S. Moreau : je travaille toute la semaine et ne peux pas être là en journée.

P. Gire pense que l'on devrait se réunir plus souvent

I. Da Fonseca dit que les conseillers apprennent par la rumeur publique ce qui se passe dans la commune.

M. Lavergne dit : Mme Ducatel et moi- même sommes présentes tous les jours de la semaine et que la mairie est ouverte à tous.

V. Fourtet demande des informations par SMS chaque jour

A. Ducatel : prévient qu'elle ne fera pas d'information par SMS, que tout est indiqué dans son cahier chaque jour et qu'il suffit de venir le consulter.

P. Gire dit qu'il a appris par d'autre qui était le remplaçant de M. Pantène

M. Lavergne a pris dans l'urgence Thierry Belveyre car Victor fourtet avait signalé il y a plusieurs mois que celui – ci recherchait un travail complémentaire.

M. Delbos dit qu'il faut accepter que nous ne soyons pas au courant de tout.

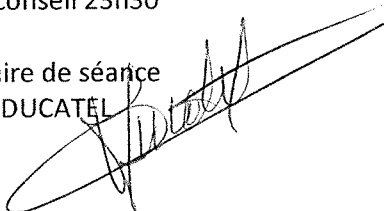
E. Combe : on travaille toute la semaine, on ne peut pas tout savoir et on peut téléphoner.

ELECTIONS

M. Lavergne donne l'organisation prévue pour les bureaux de vote pour les élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin.

Fin du conseil 23h30

Secrétaire de séance
Annick DUCATEL



Le Maire

Martine LAVERGNE

